

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

 RECTIFICATIF N° 75/203 du 28/4/75
AU DECRET N° 74/248 DU 2/7/74 PORTANT
NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL DANS
L'ORDRE DU DEVOUEMENT CONGOLAIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais ;

SECRET :

ARTICLE 1er : Le Décret 74/248 du 2 Juillet 1974 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais est modifié comme suit : en ce qui concerne le grade :

AU LIEU DE :

Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais au grade de Chevalier ;

Monsieur BABAKISSA Jacques et
Monsieur SENGOMONA Ferdinand.

LIRE :

Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais au grade d'Officier ;

Monsieur BABAKISSA Jacques, Secrétaire Administratif du Bureau Exécutif de la FETRASEC - BRAZZAVILLE

Monsieur SENGOMONA Ferdinand, Secrétaire Général Adjoint de la FETRASEC - BRAZZAVILLE.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent Rectificatif sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 28 Avril 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-